

évidemment, comme celles qui l'avaient précédées, ignorée de celui qu'elle visait. Grâce à lui la tranquillité continuait à être maintenue ; il ne lui manquait que l'aide d'une police saine et agissante pour contenir ce qui restait à Lyon des deux factions extrêmes. Il ne cessait de réclamer dans ce sens à Paris, appuyé par l'administration départementale et le commissaire du pouvoir exécutif lui-même. Il écrivait le 7 prairial : « Les trois administrateurs de police adjoints à l'état-major, nommés par le citoyen Reverchon, et qui avaient proposé leur démission, semblent aujourd'hui désirer conserver leurs places. — Si le bien du service n'en souffrait pas, il importerait peu qu'ils restassent ou non ; mais je serais coupable si je laissais ignorer au gouvernement qu'ils sont loin d'être doués des talents nécessaires pour la gestion d'une aussi haute importance. Sur ce, citoyen ministre, je ne vous avance que ce que les citoyens les plus éclairés de cette ville vous confirmeront. Prenez des informations ; c'est là où se bornent mes désirs, et je serais fâché qu'on pût imaginer que je mets de la prévention dans ma manière de voir. Le bien général me porte seul à vous communiquer mes observations. Votre prudence et la tranquillité publique ne manqueront pas de vous dicter la conduite que vous devez tenir dans pareille circonstance ».

Quelle différence entre cette observation légitime et mesurée et les diatribes passionnées que nous avons reproduites !

Mais tout ce que pouvait faire Montchoisy était désormais inutile. Le jour même qu'il écrivait la lettre dont nous venons de donner un court extrait, le tout-puissant Vitet lui assénait le coup de grâce. Dans une lettre à l'écriture tortueuse, désagréable à l'œil, l'ancien maire de Lyon ne demandait guère moins au Directoire que la tête du général.

« Le détail des massacres arrivés à Lyon le 1^{er} prairial — écrivait-il — et la lettre écrite par le commissaire national du département du Rhône vous prouveront d'une manière évidente que les royalistes sont toujours prêts à commettre de nouveaux meurtres ; que Montchoisy, général, est coupable, et que s'il n'est pas jugé *et puni ainsi que les assassins*, aucun citoyen ne peut et ne doit compter sur le gouvernement pour mettre sa personne en sûreté et défendre ses propriétés. — Je demande donc que le général Montchoisy soit mis en jugement, que les auteurs des meurtres